

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020 à 20h00 à la salle du conseil au 930, rue du Centre à Saint-Jude, a été adopté le

RÈGLEMENT NUMÉRO 525-2019 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le résumé suivant rappelle les points importants du règlement :

Le règlement numéro 525-2019 a pour objet d'énoncer les règles régissant l'occupation du domaine public de même que les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public.

L'autorisation d'occupation permanente du domaine public vise notamment :

1. Un empiètement par un bâtiment ou une autre infrastructure privée;
2. La mise en place de câbles, poteaux, tuyaux, conduits et autres installations semblables;
3. Un droit de passage sur un terrain du domaine public.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 4 février 2020.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière